

Un extrait de plan cadastral de l'assiette de la volumétrie est annexé. **Annexe n°2**

Un plan d'ensemble avec vue aérienne est demeuré ci-joint et annexé. **Annexe n°3**

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMETRIQUE

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division volumétrique établi aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe HERBET notaire à LACAPELLE-MARIVAL le 23 mars 2022, publié au service de la publicité foncière de CAHORS le 15 avril 2022 volume 2022P, numéro 3470.

L'état descriptif de division volumétrique modifié:

- Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe HERBET, notaire à LACAPELLE-MARIVAL, le 17 octobre 2025, en cours de publication au service de la publicité foncière de DU LOT.

Aux termes de cet acte il a été procédé à une division tridimensionnelle en TROIS volumes, délimités par des cotes géométriques, ne comportant aucune quote-part indivise des parties communes, mais seulement liés entre eux par des relations de servitudes créées tant pour tenir compte de leur imbrication et de leur superposition, que pour permettre l'utilisation rationnelle de certains éléments ou services.

Un extrait des plans des coupes des volumes est demeuré annexé. **Annexe n°4 et Annexe n°5.**

Rappel division cadastrale

1/ En ce qui concerne la parcelle cadastrée AI 121 :

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance situé même commune, originairement cadastré section **AI** numéro **29** lieudit « Pech d'Amont » pour une superficie de quatre hectares soixante et un ares (04ha 61a 00ca), dont le surplus non compris aux présentes est désormais cadastré :

section AI numéros 120 lieudit « Pech d'Amont » pour une superficie de douze ares quinze centiares (00ha 12a 15ca),

section AI numéros 122 lieudit « Pech d'Amont » pour une superficie de quatre hectares quarante-six ares cinquante-cinq centiares (04ha 46a 55ca),

2/ En ce qui concerne la parcelle cadastrée AI 124 :

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance situé même commune, originairement cadastré section **AI** numéro **30** lieudit « Combe Longue » pour une superficie de vingt-neuf ares vingt-sept centiares (00ha 29a 27ca), dont le surplus non compris aux présentes est désormais cadastré :

section AI numéros 123 lieudit « Combe Longue » » pour une superficie de vingt-quatre ares quatre-vingt-deux centiares (00ha 24a 82ca),

3/ En ce qui concerne la parcelle cadastrée AI 125 :

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance situé même commune, originairement cadastré section **AI** numéro **32** lieudit « Combe Longue » pour une superficie de un hectare douze ares quarante-sept centiares (01ha 12a 47ca), dont le surplus non compris aux présentes est désormais cadastré :

section AI numéros 126 lieudit « Combe Longue » » pour une superficie de un hectare dix ares quatre-vingt-treize centiares (01ha 10a 93ca).

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par la société SOTEC PLANS, cabinet de géomètres-experts à BETAILLE (46110), Le Bourg, le 15 juillet 2018 sous le numéro 160A vérifié et numéroté par le Pôle Topographique et de Gestion Cadastre de CAHORS (Lot) le 31 mai 2021.